

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/l-academie-de-medecine-au-mepris-des-regles-morales-scientifiques-et-juridiques>

**L'académie de médecine, au  
mépris des règles morales,  
scientifiques et juridiques,  
recommande de rendre  
obligatoire la  
pseudo-vaccination contre le  
coronavirus**

Date de mise en ligne : mercredi 9 juin 2021

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

# **L'académie de médecine, au mépris des règles morales, scientifiques et juridiques, recommande de rendre obligatoire la pseudo-vaccination contre le coronavirus !**

par Gontran Paume à€” 29 mai 2021

Il y a des jours où les décideurs de l'académie de médecine auraient mieux fait de suspendre leurs travaux pour se promener dehors (s'aérer de temps en temps est nécessaire pour garder une bonne santé physique et morale surtout en temps d'épidémie) plutôt que de publier une recommandation qui porte gravement atteinte à leur honneur et à leur réputation.

En effet, bien que les statistiques officielles montrent une très forte augmentation de la mortalité attribuée au sars-cov 2, depuis le début de l'année 2021, c'est-à-dire depuis le début de la campagne dite de "vaccination" (en réalité Pfizer et Moderna, qui sont les produits les plus utilisés en France, ne sont pas des vaccins mais des produits de thérapie génique qui ont donné des résultats mauvais sur les animaux (augmentation des maladies auto-immunes et des cancers)), cette académie vient de recommander de rendre cette pseudo-vaccination obligatoire !

Donnons les chiffres qui sont implacables et bien entendu officiels :

## **En France**

Selon Santé publique France (SPF), il y a eu 64 632 morts attribués au sars-cov 2 en 2020, soit 177 par jour. En 2021, il y en a déjà eu 44 687 en 148 jours, soit 302 par jour (+71% par rapport à 2020). Total général : 109 319.

En Italie, pays qui a "vacciné" encore plus que nous, il y a eu, selon le ministère de la santé, 74 159 morts en 2020 (203 par jour) et déjà 51 760 pour les 148 premiers jours de 2021, soit 350 par jour (+ 72% par rapport à 2020). Total général : 125 919.

Dans le monde, il y a eu 1 798 120 morts attribués au sars-cov 2 en 2020, soit, 4 913 par jour. Mais déjà 1 709 357 pour à peine 148 jours en 2021, soit 11 550 par jour (+135% par rapport à 2020).

Tout ceci avec presque 1,46 milliards de doses injectées ! Et aucun signe de diminution de la mortalité dans le monde ces dernières semaines.

Tout ceci ALORS QUE LA VACCINATION EST TOTALEMENT INUTILE PUISQUE LA CHINE N'A QUASIMENT AUCUN MORT DEPUIS LE 20 AVRIL 2020 (depuis plus d'un an) BIEN AVANT QU'ELLE N'AIT COMMENCE A

**VACCINE !!! Très précisément, elle a enregistré 263 morts (4 905 morts au 28/5/2021 - 4 642 au 20/4/2020) entre le 20/4/2020 et le 28/5/2021, soit ce qu'on enregistre tous les 2 ou 3 jours seulement en France pour un pays 21 fois moins peuplé !**

**Et ce n'est pas le seul pays à avoir eu très peu de morts sans vaccins : le Bangladesh (169 millions d'habitants et 12 480 morts depuis le début de l'année 2020, soit 0,07 pour 1000 habitants), l'Indonésie (268 millions et 49 907 morts, soit un taux de 0,19 pour 1000), pourtant très pauvres, ont des taux de mortalité respectivement 23 et 9 fois inférieur à celui de la France (1,6 pour 1000) et en fait, tous les pays asiatiques et africains (à l'exception de l'Iran et de l'Afrique du sud) ont eu des taux de mortalité très faibles en 2020.**

**L'académie de médecine est donc soit composée d'imposteurs qui n'auraient jamais du être nommés dans cette institution à cause de leur manque évident de compétence, soit de personnes qui se sont laissés corrompre par des personnes qui, pour des raisons financières ou pires, veulent rendre la "vaccination" obligatoire.**

**Rappelons que rendre la "vaccination" obligatoire est :**

**1. Illégal car contraire à la loi Kouchner de 2001 qui a décidé qu' "Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne, et ce consentement peut être retiré à tout moment".**

**2. Contraire au droit européen car l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, par sa résolution 2361 de 2021, a rappelé que la vaccination n'était pas obligatoire (art. 7.3.1) et qu'aucune discrimination ne devait être pratiquée vis-à-vis de ceux qui ne veulent pas être vaccinés (art. 7.3.2)**

**3. Contraire à la convention d'Oviedo qui interdit l'administration d'un traitement sans l'accord de la personne**

**4. Contraire à la décision du tribunal de Nuremberg, prise en 1948, qui a condamné des médecins nationaux-socialistes pour crimes contre l'humanité pour avoir effectué des essais thérapeutiques sans le consentement libre et éclairé des sujets, constituant une menace pour leur vie ou leur intégrité physique et ceci, même si l'essai avait pu être motivé par un besoin de santé publique. Ce code indique dans son 1er article que le consentement VOLONTAIRE du sujet humain est ABSOLUMENT ESSENTIEL.**

**Source pour le point 4 : [erasmme](#)**

Ainsi, les membres de l'académie de médecine ont un très sérieux et très urgent besoin de reprendre leurs études morales, scientifiques et juridiques. Sinon, ils risquent, en plus du tribunal de Dieu au moment de leur mort, de devoir rendre des comptes devant un tribunal humain pour avoir "recommandé" à notre gouvernement de prendre une décision très dangereuse pour la santé (car Pfizer, Moderna, Johnson et Johnson, Astra-Zeneca et Spoutnik ont été testés sur une durée de quelques mois à peine, contre 10 à 30 ans habituellement pour un vaccin) illégale et contraire au droit européen et international.

G. Paume